

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **23**

Procurations : **8**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Décision modificative
n°1 du budget annexe
Service Industriel et
Commercial (SIC)

SÉANCE DU MARDI 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 14 janvier 2026 s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Vincent PETITJEAN, Pepa CAENEN,
Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard
DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE,
Monique DURAND-PRADAT à Hélène BOUDON,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Michel COMBRONDE à David DEROSSIS,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Sérap ALP à Francis ROUX,
Farida LAID à Bernard DUNIAT,
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Martine MUNOZ

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE SERVICE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SIC)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- Vu la délibération n°33 du Conseil Municipal du 14 avril 2025, approuvant le budget primitif du budget annexe SIC 2025 ;
- **Considérant** les besoins au chapitre 012, dépenses de personnel, pour le paiement du second semestre 2025, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires afin de couvrir l'ensemble des dépenses de personnel pour l'année 2025. Il convient par conséquent d'ajouter sur le compte 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement la somme de + 222,68 euros qui sera équilibrée par la diminution des crédits budgétaires du chapitre 011, sur les comptes 6061 – Fournitures non stockables (eau, énergie ...) ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère générales</i>				
D/011/6061 – Fournitures non stockables (eau, énergie ...)		- 222,68 €		
<i>Sous total chapitre 011</i>	118 200,00 €	- 222,68 €		
<i>Chapitre 012 – Charges de personnel</i>				
D/012/6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement		+ 222,68 €		
<i>Sous total chapitre 012</i>	50 000,00 €	+ 222,68 €		
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement		- €		- €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		- €		- €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget annexe SIC ;
- **Autorise** le maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Martine MUNOZ



Le Maire,

Stéphane RODIER


